

REPUBLIQUE FRANÇAISE

-----  
DEPARTEMENT  
DE MEURTHE-ET-MOSELLE

—  
COMMUNE DE HOUDREVILLE

**COMPTE-RENDU REUNION ORDINAIRE  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 12 MAI 2009**

<i>Nombre de Membres :</i>	
Conseil Municipal :	11
En exercice :	11
Présents :	10
Votants :	11

L'an deux mil neuf, le douze mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel PETITCOLAS, Maire.

Présents : Tous les Conseillers sauf

Absents : M BRASSEUR Daniel

Procuration : M BRASSEUR Daniel donne procuration à M Michel PETITCOLAS

Secrétaire de séance : SCHNEIDER Christine

Installation des nouveaux élus suite aux élections complémentaires :  
Patrick BICHET, Didier THEILLIOL, Luc PRUDENT, Cyril REVEILLÉ,  
Christel GEORGE.

**OBJET : ELECTION ADJOINTS AU MAIRE SUITE A L'ELECTION  
COMPLEMENTAIRE DES 19 ET 26 AVRIL 2009**

Le Maire demande au Conseil Municipal de se décider sur la réélection de tous les Adjointes au Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à bulletin secret :

- 1 voix pour,
- 10 voix contre.

Il est voté à la majorité absolue la non réélection de tous les Adjointes au Maire, mais uniquement l'élection du 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire.

**OBJET : POSTE DE 2EME ADJOINT AU MAIRE**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le décès du 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire et son poste à pourvoir.

Il informe les Conseillers Municipaux de la possibilité de faire glisser le poste de 3ème Adjoint au Maire au deuxième rang.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à une élection d'un 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire et de conserver dans ses fonctions de 3<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, Mme Christine SCHNEIDER.

**OBJET : ELECTION 2EME ADJOINT AU MAIRE**

Il est procédé à l'élection du 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins déposés dans l'urne :	11
Bulletin blanc :	01
Suffrage exprimé :	10
Majorité absolue :	05
Ont obtenu :	
Roland MATHIAS :	08
Patrick BICHET :	02

Monsieur Roland MATHIAS ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2<sup>ème</sup> adjoint au maire et a été immédiatement installé.

**OBJET : INDEMNITE 2EME ADJOINT AU MAIRE**

Le conseil municipal,

Le maire donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des adjoints, et l'invite à délibérer,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2123-20 à L.2123-24,

Considérant que l'article L.2123-23 du code général des collectivités territoriales fixe des taux maximum et qu'il a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au maire et aux adjoints,

Considérant que la commune compte 427 habitants,

Après en avoir délibéré,

**Décide :**

*Article 1<sup>er</sup>* - À compter du 13 mai 2009, le montant de l'indemnité de fonction du 2<sup>ème</sup> adjoint au maire, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L.2123-23 précité, fixé aux taux suivants :

- 2<sup>e</sup> adjoint : 6.60 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015

*Article 2* - Cette indemnité ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L. 2123-22 à L. 2123-24 du code général des collectivités territoriales.

*Article 3* - Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées semestriellement.

*Article 4* – M le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**OBJET : COMPLEMENT MEMBRES COMMISSIONS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de compléter les commissions déjà existantes en y nommant les conseillers municipaux suivants :

**FINANCES :** Didier THEILLIOL, Christine SCHNEIDER

**VOIRIE VICCINALE :** Patrick BICHET, Luc PRUDENT

**BATIMENTS COMMUNAUX ET PATRIMOINE :** Patrick BICHET, Didier THEILLIOL

**INFORMATION-ANIMATION :** Christel GEORGE

**BOIS ET FORETS :** Luc PRUDENT, Cyril REVEILLÉ

**CHEMINS RURAUX- ENTRETIEN ET PROTECTION :** Cyril REVEILLÉ, Patrick BICHET

**PROPRETE E SECURITE DU VILLAGE :** Patrick BICHET, Luc PRUDENT, Christel GEORGE

**ASSAINISSEMENT :** Patrick BICHET, Christine SCHNEIDER

**ENVIRONNEMENT :** Christel GEORGE

**MAISON POUR TOUS :** Bernard AUBERT, Christel GEORGE, Patrick BICHET

**CCAS :** Marjorie FENOT, Christel GEORGE

**TERRAIN DE TENNIS :** Christel GEORGE

**OBJET : DELEGUE SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE DU SAINTOIS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, nomme déléguée suppléante au syndicat intercommunal scolaire du Saintois, Christel GEORGES.

**OBJET : DELEGUE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE PULLIGNY**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, nomme en complément, au syndicat intercommunal des eaux de Pulligny :

- délégué titulaire : Roland MATHIAS

- délégués suppléants : Patrick BICHET et Cyril REVEILLÉ

**OBJET : CORRESPONDANT DEFENSE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, nomme Bernard AUBERT, correspondant défense.

**OBJET : CORRESPONDANT PANDEMIE GRIPPALE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, nomme Luc PRUDENT, correspondant défense.

**OBJET : CONTRAT A DUREE DETERMINEE D'UN AN ADJTOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE A COMPTER DU 01/06/2009**

Le Maire rappelle que le contrat du poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à raison de 14h/35H arrive à terme le 31 mai 2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer un contrat à durée déterminée de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> juin 2009 au 31/05/2010 pour le poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe, 14H/35H de durée hebdomadaire, échelle 3, échelon 1 et à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette embauche.

**OBJET : CREATION EMPLOI NON PERMANENT SAISONNIER DU 01/06/2009 AU 30/09/2009**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder au recrutement d'un agent affecté à l'entretien des espaces verts pour faire à un besoin saisonnier.

Il propose de procéder à la création d'un emploi non permanent d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet pour une durée de travail de 6h/35h, échelle 03, échelon 01, à compter du 01/06/2009 au 30/09/2009.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de créer à compter du 01/06/09 au 30/09/09 un emploi non permanent d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet pour l'entretien des espaces verts,
- de fixer sa rémunération à l'échelle 03, échelon 01,
- de fixer à 6h/35h sa durée hebdomadaire de travail,
- charge le Maire de procéder au recrutement correspondant,
- précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

**OBJET : CONTRAT DE BAIL LOCATION LOGEMENT COMMUNAL 10 GRANDE RUE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du contrat de bail du logement situé 10 Grande Rue au nom de LAMAQUE Eddy et LAURENT Nadine, arrivant à terme au 31/03/2009.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer un contrat de bail au nom de LAMAQUE Eddy et LAURENT Nadine, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009 et pour une durée de 3 ans.

Le montant du loyer est fixé à 412.16 €/Mois, révisable au 01/04 de chaque année suivant indice INSEE loyers, 4<sup>ème</sup> trimestre année N-1.

Les charges sont fixées à 77.37 €/mois, charges révisables suivant consommation de fuel, d'eau et charges d'entretien : 3 de l'année N-1.

**OBJET : ACHAT TONDEUSE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'acheter une tondeuse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, donne son accord pour cet achat et décide le transfert de crédit suivant au budget primitif 2009, avec création d'une opération pour information en dépenses d'investissement :

Section de fonctionnement :

- compte 022 : - 800 €
- compte 023 : + 800 €
- compte 021 : + 800 €
- création opération 17/09 « Achat tondeuse » : compte 21758 : + 800 €

**OBJET : TRAVAUX TROTTOIRS RUE DE LA CHAPELLE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande d'administrés pour le goudronnage de trottoirs situés devant leur habitation, rue de la Chapelle.

Le montant des travaux est évalué à 3 348.80 € TTC, à raison de 1 m de large de goudronnage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de réaliser ces travaux et autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ceux-ci.

Pour extrait certifié conforme.

#### **ACCUEIL DE M BRUNNER Conseiller Général**

Monsieur BRUNNER a expliqué au Conseil Municipal l'impact du Conseil Général sur la Commune et le territoire du Saintois.

Problème des propriétés du Conseil Général des terrains devant les maisons, Grande Rue (route de Parey-Saint-Cesaire) : demande d'arrangement pour vendre aux riverains.

#### **SUBVENTION MJC COMPLEMENTAIRE**

Un complément de 100 € sera versé en même temps que la subvention attribuée pour la fête patronale.

#### **ATELIER POUR L'EMPLOYE COMMUNAL**

La maison du congélateur sera à présent utilisée pour servir d'atelier à l'employé communal.

#### **GUIRLANDES DE NOEL**

Le Conseil Municipal est favorable à l'achat de nouvelles guirlandes de Noel.

Un point sera fait au niveau budget afin de déterminer le montant d'achat possible.

#### **PONT DU BRENON**

Une réflexion sur la réfection du pont de Brenon est engagée. Monsieur MATHIAS Roland va contacter des entreprises. Décision fin septembre.

#### **CIMETIERE**

Information des démarches à faire.

#### **LECTURE DU COMPTE-RENDU PRECEDENTE REUNION- PROCHAINE REUNION 23/06/09 SAUF IMPREVUE**

La séance est levée à 22h 30

Le Maire,  
Michel PETITCOLAS

**Date convocation :**

28/04/2009

**Date d'affichage :**

15/05/2009